



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION PRÉSENTÉE PAR MADAGASCAR

Son Excellence monsieur le Ministre des Transports de la République de Madagascar présente ses excuses de n'avoir pas pu venir nous joindre durant ces assises à cause d'autres obligations d'Etat. Il nous a ainsi chargé de transmettre ses félicitations à Monsieur le Président de l'Assemblée pour son élection à la tête de cette 37^{ème} session de l'OACI et à laquelle, il souhaite d'ores et déjà plein succès dans ses travaux. Nos félicitations s'adressent aussi à Monsieur le Secrétaire Général pour sa récente nomination à ce prestigieux poste.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Délégation de Madagascar, il m'échoit le plaisir et l'honneur de vous présenter nos salutations. Si vous permettez, je profiterais de la présente occasion pour vous présenter brièvement la situation de notre système en matière de supervision de la sécurité.

L'Autorité de l'aviation civile malgache, dénommée Aviation Civile de Madagascar (ACM), dotée d'une autonomie financière et de décision fête cette année son dixième anniversaire. Toutefois, comme pour la plupart des Pays en voie de développement, l'ACM éprouve toujours certaines difficultés à mettre en œuvre le système et les structures de supervision de la sécurité, préconisés par l'OACI. Nous saluons ici l'audit IUSOAP de 2008 mené par les Experts de l'OACI, lequel nous a permis d'apprécier et de mesurer les écarts de notre système vis-à-vis des normes et pratiques recommandées. Des actions correctrices acceptées par l'OACI ont été menées jusqu'à ce jour pour réduire lesdits écarts et satisfaire les normes requises de sécurité.

Madagascar appuie les efforts entrepris par l'OACI à travers ses bureaux régionaux d'assister de plus en plus les États dans la mise en œuvre de leur système de supervision de la sécurité respective, notamment la décision du Conseil qui a consacré entre autre cette année 2010 pour ACIP au « renforcement des capacités africaines ». Dans ce cadre, ACM a eu le privilège d'héberger à Antananarivo en juillet 2010, la formation relative à la « gestion intégrée de la sécurité et l'élaboration d'un plan générique de la sécurité (SSP/PNS) » à laquelle nos Pays riverains tels que Burundi, Djibouti, Union des Comores et Madagascar ont eu une opportunité de formation. Plus d'une quarantaine de personnels aéronautiques venant des Pays précités y participaient.

Par ailleurs, Madagascar reconnaît la pertinence d'une approche conjointe préconisée par l'OACI en matière de supervision de la sécurité de l'aviation civile, en vue de mettre en commun toutes les ressources disponibles, les potentielles existantes et de créer une synergie entre un groupe de Pays pour harmoniser, uniformiser le système et par la même, faciliter l'exploitation du secteur aérien. Dans cette optique, Madagascar membre fondateur de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et Madagascar (ASECNA) réunissant 18 Pays, participe activement dans la finalisation du processus de mise en place d'un Traité international portant sur la création d'une

Organisation d'harmonisation et d'uniformisation des systèmes de supervision de la sécurité de l'aviation civile entre ces mêmes Pays. De plus, dans la zone de l'Océan Indien, une importance pour la sécurité est aussi donnée à la bonne coordination des services entre les FIR voisines. A cet effet, Madagascar, sous l'auspice de l'ASECNA, a hébergé en juin 2010 la troisième réunion INTERFIR des fournisseurs des services de la navigation aérienne regroupant les FIR de l'île Maurice, des Seychelles, de Beira (Mozambique), de Dar Es Salam (Tanzanie), de Johannesburg (Afrique du Sud) et d'Antananarivo (Madagascar).

En outre, concernant toujours la navigation aérienne, la FIR d'Antananarivo couvrant 3 578 500 Km² de surface dont 83% en zone océanique, fait actuellement sous l'égide de la Communauté des Pays de l'ASECNA et du Gouvernement français l'objet d'une étude de mise en place d'un système ADS-B pour la mission de surveillance qui nous a été confiée. La réalisation de ce projet permettra indéniablement d'améliorer le contrôle et la sécurité dans cet espace aérien.

En ce qui concerne le système de sûreté et de facilitation aéroportuaires, les Décrets relatifs aux textes portant Plan National de Sûreté et de Facilitation de l'aviation civile ont été approuvés. De plus, le Gouvernement de Madagascar finalise actuellement la mise en place d'une Société professionnelle en la matière, de renommée internationale sous une forme de contrat de Built, Operate, Transfer (BOT). Les huit aéroports internationaux malgaches sont ciblés par ce projet. Tous les écarts observés lors du dernier audit USAP de l'OACI à Madagascar seront alors levés pour la sûreté de l'aviation civile.

Depuis l'année dernière, en plus de la crise économique que tous les Pays du monde ont vécu, l'industrie aéronautique de Madagascar subit encore les conséquences d'une crise socio-politique qui perdure déjà plus de 18 mois dans notre Pays. Néanmoins, la Compagnie aérienne nationale « AIR MADAGASCAR » maintient toujours son cap dans le respect des normes de sécurité et de qualité exigées aux exploitants d'aéronefs: jusqu'à ce jour « AIR MADAGASCAR » est toujours parmi les compagnies aériennes africaines « certifiées IOSA ». De même, après l'audit IUSOAP de 2008, le principal aéroport international d'Antananarivo, géré et exploité par une Société privée de droit malgache, a pu être certifié en 2009, par l'Autorité de l'aviation civile conformément aux réglementations nationales établies en conformité avec les exigences des normes de l'OACI. La certification et les homologations des autres aéroports viendront.

L'Autorité malgache de l'aviation civile continuera à mettre tout en œuvre pour être en pleine conformité aux normes de l'OACI. Elle salue et appuie la nouvelle « approche de surveillance continue » (CMA) de l'OACI.

Toutefois, l'ACM sollicite encore plus d'assistance de la part des Experts de l'OACI pour l'organisation au niveau régional d'une formation pratique des inspecteurs et auditeurs nationaux de Pays contractants et le transfert effectif des compétences.

Avant de conclure, je voudrais encore une fois de plus réaffirmer le soutien du Gouvernement de Madagascar aux travaux de l'OACI et sa solidarité à tous les Pays membres de l'OACI pour le respect des principes de la Convention de Chicago.

Enfin, je ne pourrais terminer mon intervention sans adresser les reconnaissances et les remerciements de la Délégation malgache au Gouvernement du Canada et aux Autorités de la ville de Montréal pour l'accueil qui lui a été réservé.

Je souhaite beaucoup de succès aux délibérations de nos travaux à la fin de cette 37^{ème} session de l'Assemblée de l'OACI.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Merci de votre aimable attention.